



Les devoirs et obligations de l'avocat

Par **logou**, le **23/05/2011** à **13:24**

Bonjour,

j'ai deux affaires que suit mon avocat pour moi. sur ces deux affaires, lui faisant confiance, je n'ai pas vraiment été derrière lui.

sur une affaire devant le tribunal administratif je viens d'être débouté en appel et en lisant l'arrêt du jugement, je me suis rendu compte à mon grand désarroi que mon conseil n'avait pas varié son argumentaire entre les deux jugements. autrement dit, il n'a pas tenu compte des demandes de la cour....

sur une autre affaire au prud'homme que j'ai gagnée en appel, depuis le mois de mars 2010 à ce jour, et malgré mes relances téléphoniques et écrites, mon conseil ne me donne aucune nouvelle sur le recouvrement de ma créance sur mon employeur? de plus, il ne m'a jamais communiqué ce jugement maintes fois réclamé et que je n'ai jamais reçu par le tribunal? ces jours derniers, j'ai récupéré finalement mon jugement en appelant le greffe.

pour l'affaire des prud'homme, mon avocat retorque que son silence est en rapport avec le règlement de ses honoraires.... je voudrais savoir si au motif des honoraires, ce dernier a la possibilité de ne point m'informer sur l'avancement et le suivi de mon dossier?

sur le dossier administratif, s'il est prouvé que le dossier a été mal plaidé, que puis-je obtenir à titre de réparation de l'avocat? par exemple une baisse des honoraires? merci de me donner des réponses. salutations à tous.